

FORMATION MARITIME

Agnès Desbois

Ministère de la Transition écologique et solidaire, Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, Direction des affaires maritimes, Tour Séquoia, 92 005 La Défense cedex

Diane Vaschalde

Agence française pour la biodiversité, 16 quai de la douane, CS 42 932, 29 229 Brest Cedex 02

Messages clés :

- Au niveau national, depuis 2012, on compte environ 1 100 nouveaux diplômés de l'enseignement secondaire maritime chaque année (oscillant entre 950 et 1150).
- Deux lycées professionnels maritimes sont présents en façade Sud Atlantique : à La Rochelle et à Ciboure. Ils forment un peu plus de 300 élèves en moyenne par an. Deux lycées de la mer sous statut de l'éducation nationale disposent d'un agrément de la DIRM Sud-Atlantique pour délivrer des formations professionnelles maritime : le lycée de la mer à Bourcefranc (formation aquaculture notamment) et le lycée agricole de Gujan-Mestras (formation conchyliculture notamment).
- L'ENSM n'est pas présente en façade SA.
- Au-delà des LPM et des lycées de la mer de la façade qui proposent des formations continues dans le domaine maritime, le centre de Voile MACIF de Niort, l'école nationale de douanes de La Rochelle et le Centre de formation professionnelle et de promotion pour adultes (CFPPA) de Bourcefranc détiennent en 2017 un agrément pour dispenser des formations continues en façade SA.
- En 2016, La DIRM SA a délivré 4 232 titres maritimes, correspondant à 10% de l'ensemble des titres émis au niveau national.

I. Description et situation générale de l'activité à l'échelle nationale

I.A. Définition du secteur

La formation maritime est entendue ici comme la formation relevant principalement du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), et plus particulièrement de la Direction des affaires maritimes (DAM) de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) : ce sont les formations qui permettent d'exercer la profession réglementée de marin, de la marine marchande, de la pêche, de l'aquaculture, de la plaisance, de la mécanique marine etc¹. L'Etat assure l'élaboration et la mise à jour des référentiels et la définition de nouvelles formations. Il est le garant de la délivrance de titres maritimes permettant aux marins d'exercer leur métier, également à l'international. Pour exercer le métier de marin, il faut être titulaire d'un brevet, qui peut s'obtenir de trois façons : à travers une formation initiale, une formation continue ou une validation des acquis de l'expérience (VAE).

I.B. Description du secteur

I.B.1. La formation initiale dans le secondaire et supérieur court

Les lycées professionnels maritimes (LPM) sont les principaux acteurs de l'enseignement secondaire maritime. Ils forment aux métiers de la pêche, de la navigation de commerce, des cultures marines, de la plaisance, et de la mécanique marine ; depuis le CAP jusqu'au BTS. La

¹ Les formations universitaires liées à la gestion de l'environnement marin ou à la recherche sur les milieux marins sont quant à elles incluses dans l'activité de 'Recherche publique'.

France compte 12 LPM, répartis sur les façades métropolitaines : 2 en Méditerranée, 2 en Sud-Atlantique, 5 en Nord Atlantique – Manche ouest, et 3 en Manche Est – mer du Nord. Ces établissements publics d'enseignement locaux sont sous la tutelle de la DAM/DGITM/MTES, en charge d'attribution de la dotation de l'Etat aux LPM et de la gestion des personnels enseignants. En lien avec elle, les Directions interrégionales de la mer (DIRM) exercent la fonction de tutelle académique pour les LPM de leur façade : elles participent aux différentes instances (ex : conseil d'administration, commissions d'examens...) et procèdent à des arbitrages nécessaires au fonctionnement des LPM. La plupart des LPM dispensent également des modules de formation continue. Le budget de chaque LPM est composé d'une dotation de l'Etat (crédits DAM programme 205) relative à la prise en charge des salaires des contractuels enseignants et de vie scolaire, au financement des formations spécifiques prescrites par la convention STCW, au paiement des bourses, et de dotations des régions dédiés à des projets de construction, de rénovation, d'entretien et d'équipement. Le taux de réussite aux examens au niveau national et tous CAP, BEP et Bac pro maritimes confondus, pour la session 2016, était de 84,41%. Le taux de réussite moyen entre 2012 et 2016 est de 81%. Quelques établissements privés, agréés par le ministère en charge de la mer, dispensent également ces formations maritimes initiales du secondaire.

1.B.2. La formation initiale dans le supérieur

L'enseignement supérieur maritime est principalement assuré par les « ex- Ecoles nationales de la marine marchande », fusionnées en octobre 2010 pour devenir l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM). L'ENSM est un établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la tutelle du ministère en charge de la mer. Ses missions sont définies par le décret 2010-1129 : « L'Ecole nationale supérieure maritime a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, notamment d'officiers de la Marine marchande et d'ingénieurs, dans les domaines des activités maritimes, para-maritimes et portuaires, de la navigation maritime, des transports, de l'industrie, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement et du développement durable. » L'ENSM est multi-sites, avec 4 centres : au Havre, à Saint-Malo, à Nantes et à Marseille. Le budget global de l'ENSM est de 24 millions par an, pour les quatre sites. L'ENSM accueille chaque année environ au total 1 200 élèves. En 2017, les quatre sites représentent environ 245 ETP. De nombreux autres établissements d'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieur) et universités offrent des enseignements et des diplômes ayant trait au milieu marin mais ne sont pas compris dans le champ classique de la 'Formation maritime'.

1.B.3. La formation continue

La formation continue maritime est constituée, schématiquement, de deux composantes : d'un côté par les formations menant à la délivrance de titres permettant d'exercer des fonctions pont/machine, et d'un autre côté par les formations complémentaires. Ces formations complémentaires, au nombre d'une trentaine, sont obligatoires pour obtenir la délivrance de certains titres, mais à elles seules, ne permettent pas d'être marin. Les LPM et l'ENSM² dispensent des formations relevant de ces deux composantes. Un très grand nombre de centres privés disposent d'un agrément de l'Etat pour dispenser des formations maritimes, qui pour la plupart sont des formations complémentaires – leur suivi est alors réalisé par les DIRM (ex : établissement de la décision d'agrément, contrôle d'activité etc.). Ce sont principalement les conseils régionaux, et de plus en plus les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) voire les entreprises, qui concourent au financement de la formation

² L'ENSM dispense environ 4 000 stages de formation continue courte par an.

continue. Par exemple, la section Professionnelle Paritaire Pêche et Cultures Marines de l'OPCA AGEFOS PME engage, en moyenne et par an, 1 400 000 €. La DAM/DGITM/MTES subventionne des organismes outre-mer qui dispensent de la formation initiale et/ou de la formation continue pour un montant total annuel de 645 000 euros.

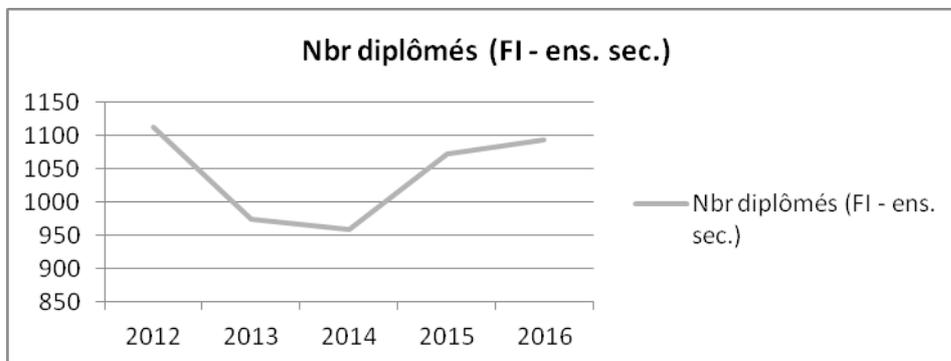
I.B.4. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE maritime, mise en œuvre depuis 2004 puis étendue et adaptée par arrêtés en 2008 et en 2016, permet d'obtenir un titre de formation professionnelle maritime (brevet ou certificat d'aptitude) ou un ou plusieurs module(s) constitutif(s) de la formation menant à la délivrance du titre. Entre 2012 et 2016, les demandes de VAE déposées auprès des DIRM ont fortement augmenté, passant de 110 à 322 demandes. Les jurys de VAE de 2012 à 2016 ont accordé : la validation complète pour 36 % des candidats, la validation partielle pour 52 % des candidats, un refus de validation pour 12 % des candidats.

I.C. Principaux indicateurs nationaux

D'après la DAM/DGITM/MTES, l'indicateur le plus adéquat, bien qu'approximatif, pour mesurer le nombre de nouvelles personnes formées chaque année à des professions maritimes est celui des nouveaux diplômés (figure 1). En effet, le nombre de titres maritimes délivrés regroupe les titres établis à l'issue de formations mais aussi les titres renouvelés, or ce renouvellement est obligatoire tous les cinq ans, ajoutant ainsi un grand nombre de titres qui ne correspondent pas à de nouvelles personnes souhaitant exercer un métier maritime.

Figure 1 : Nombre de diplômés de l'enseignement secondaire maritime de 2012 à 2016



Source : DAM/DGITM/MTES (2017)

Le tableau 1 retrace l'évolution d'une partie des moyens budgétaires et humains pour la formation maritime en France, à partir des données collectées.

Tableau 1 : Evolution d'une partie des moyens dédiés à la formation maritime de 2012 à 2016.

Année budgétaire	2012	2013	2014	2015	2016
Année scolaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Formation initiale – Enseignement secondaire					
<i>Nombre d'élèves en LPM</i>	1706	1754	1823	1855	1894
Nombre d'ETP alloués par la DAM	non renseigné	non renseigné	440	457	468
Dotations de fonctionnement allouées par la DAM (en €)	4 194 848	3 838 114	4 022 924	3 861 700	3 904 794
Montant des bourses allouées par la DAM (en €)	899 238	987 000	905 625	905 898	933 125
Formation initiale – Enseignement supérieur					
<i>Nombre d'élèves à l'ENSM</i>	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Budget de l'ENSM (en million €)	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	24
Nombre d'ETP ENSM	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	245
Formation continue					
Subvention de la DAM pour la formation continue³ (en €)	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	645 000
Subvention de la SPP-PCM AGEFOS-PME (en million €)	non renseigné	non renseigné	1,2	1,3	1,6

Sources : DAM/DGITM/MTES, DIRM MED, DIRM MEMN, DIRM NAMO, DIRM SA, ENSM, SPP-PCM AGEFOS-PME (2017)

II. Etat des lieux à l'échelle de la façade Sud Atlantique

II.A. La formation initiale

II.A.1. La formation initiale dans le secondaire

Deux lycées professionnels maritimes sont présents en façade Sud Atlantique (SA) : à La Rochelle et à Ciboure. Le tableau 2 présente ces deux LPM à travers trois types d'information : le nombre d'élèves, le budget dont il dispose par dotation de l'Etat et le nombre d'ETP. La dotation de l'Etat englobe les dotations de fonctionnement et les bourses allouées à chaque LPM ; cette dotation n'est pas équivalente au budget total d'un LPM puisqu'il reçoit également des subventions régionales. En effet, les dotations de l'Etat en 2014-2015 pour les établissements de La Rochelle et de Ciboure étaient respectivement de 391 185 € et de 272 903 € tandis que leurs budgets avoisinaient 2 millions € et 1,5 million €. Comparer les budgets totaux entre les LPM et dans le temps est délicat pour plusieurs raisons, parmi lesquelles : les dotations de l'Etat sont différentes entre LPM selon l'absence d'enseignants titulaires (une partie importante de la dotation servant à rémunérer les emplois vacataires), le nombre de boursiers, la part de financement de la formation continue ; enfin, les dotations des régions varient également pour partie en fonction des montants des subventions annuelles accordées pour certains travaux ou achats particuliers. Les ETP regroupent les personnels enseignants, administratifs et de vie scolaire attribués par l'Etat, et non ceux financés par les régions. En 2016-2017, la façade SA représente 16% des élèves inscrits en LPM, ce qui est une proportion légèrement à la baisse par rapport à la période 2012-2014 pendant laquelle 18-19% des élèves en

³ Cette subvention est principalement à destination d'organismes en outre-mer.

LPM l'étaient en façade SA. Le LPM de La Rochelle accueille beaucoup plus d'élèves que celui de Ciboure, et dispose de plus de moyens humains et financiers. Si depuis l'année scolaire 2010-2011 ses effectifs étaient globalement croissants, atteignant 226 élèves en 2014-2015, ils retrouvent désormais les niveaux de 2008-2010 (voir analyse du 1^{er} cycle DCSMM). Les effectifs du LPM de Ciboure sont plutôt stables depuis une dizaine d'années.

Tableau 2 : Nombre d'élèves, nombre d'ETP et montant des dotations de l'Etat pour les deux LPM de la façade Sud Atlantique, entre 2012 et 2016.

	2012-2013			2013-2014			2014-2015			2015-2016			2016-2017		
	Elèves (nbr)	Dotations Etat (€)	ETP (nbr)	Elèves (nbr)	Dotations Etat (€)	ETP (nbr)	Elèves (nbr)	Dotations Etat (€)	ETP (nbr)	Elèves (nbr)	Dotations Etat (€)	ETP (nbr)	Elèves (nbr)	Dotations Etat (€)	ETP (nbr)
LPM La Rochelle	189	471 089	Non renseigné	204	435 080	Non renseigné	226	391 185	44	195	382 738	47	189	384 355	50
LPM Ciboure	117	414 663	Non renseigné	114	382 522	Non renseigné	122	272 903	31	108	208 637	32	116	250 882	33
Total façade	306	885 752	Non renseigné	318	817 602	Non renseigné	348	664 088	75	303	591 375	79	305	635 237	83
Total national	1706	5 094 087	Non renseigné	1754	4 825 114	Non renseigné	1823	4 928 550	440	1855	4 767 599	457	1894	4 837 920	468

Source : DAM/DGITM/MTES (2017)

En façade SA, deux lycées de la mer sous statut de l'éducation nationale disposent d'un agrément de la DIRM Sud-Atlantique pour délivrer des formations professionnelles maritimes : le lycée de la mer à Bourcefranc (formation aquaculture notamment) et le lycée agricole de Gujan-Mestras (formation conchyliculture notamment).

II.A.2. La formation initiale dans le supérieur

L'ENSM n'est pas présente en façade SA. Les formations du supérieur liées au domaine marin, comme les BTS, licences pros, masters, doctorats, parcours d'écoles d'ingénieurs et de commerce ne sont pas détaillées ici puisqu'elles sortent de la définition classique de la formation maritime.

II.A.3. La formation continue

Au-delà des LPM de La Rochelle et Ciboure, et des deux lycées de la mer de Bourcefranc et Gujan-Mestras qui proposent aussi des formations continues dans le domaine maritime, le centre de Voile MACIF de Niort, l'école nationale de douanes de La Rochelle et le Centre de formation professionnelle et de promotion pour adultes (CFPPA) de Bourcefranc détiennent en 2017 un agrément pour dispenser des formations continues en façade SA.

II.B. Les titres maritimes délivrés par la DIRM SA

Les titres maritimes délivrés par les DIRM sont un reflet des formations maritimes initiales et continues dispensées, s'il est tenu compte non seulement des titres principaux mais également des titres complémentaires. Un titre principal n'a de valeur que s'il est accompagné d'une sé-

rie de titres complémentaires : en leur absence, un marin ne peut embarquer⁴. Le tableau 3 présente le nombre de titres délivrés par la DIRM SA entre 2011 et 2016. En 2016, La DIRM SA a délivré 4 232 titres, correspondant à 10% de l'ensemble des titres émis au niveau national.

Tableau 3 : Nombre de titres délivrés par la DIRM SA entre 2011 et 2016- *Source : DIRM SA, 2017*

	Nombre de titres délivrés par la DIRM SA
2011	2 479
2012	3 734
2013	3 220
2014	3 036
2015	3 690
2016	4 232

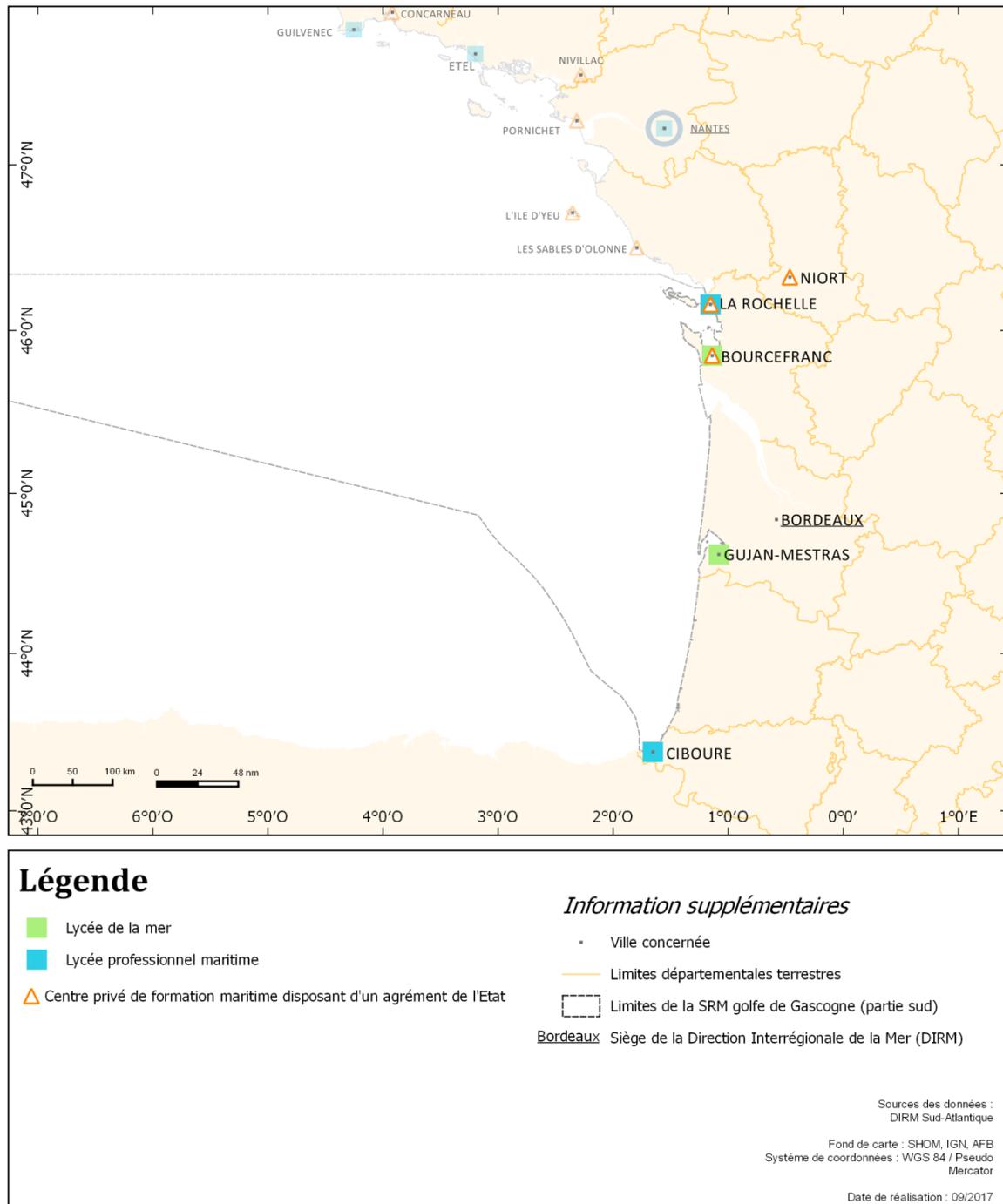
II.C. Spécificités de la façade SA pour la formation maritime

La façade Sud Atlantique accueille l'école nationale des douanes à La Rochelle, pour la formation des agents de l'Etat. L'école forme 2 500 stagiaires par an en moyenne.

La figure 2 récapitule et localise les centres de formation maritime agréés par l'Etat en façade SA.

⁴ La forte activité ces dernières années est étroitement liée à ces formations complémentaires, obligatoires dans le cadre de la convention internationale sur le niveau minimum de formation des gens de mer (convention STCW).

Figure 2 : Centres de formation maritime agréés par l'Etat en façade Sud Atlantique



III. Interactions de l'activité

III.A. Interactions avec d'autres activités

Aucune analyse détaillée des interactions de l'activité de formation maritime avec d'autres activités n'a été réalisée.

III.B. Interactions avec le milieu marin

La formation maritime n'est pas considérée comme une activité maritime utilisant directement le milieu marin. A travers les heures de pratique sur le terrain, la formation maritime peut avoir une dépendance au bon fonctionnement du milieu et/ou générer une pression particulière, de manière marginale et en fonction de l'objet de la formation. Il est donc proposé de se reporter aux activités correspondantes : construction navale, pêche professionnelle, aquaculture, transport maritime etc.

Références

DIRM SA – Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique (2017). Document stratégique de la façade Sud Atlantique – Diagnostic de l'existant, Fiches 'Formation maritime' et 'Enseigner la mer', *version provisoire de mars 2017*.

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Agence des aires marines protégées, Ifremer (2012). Plan d'action pour le milieu marin, Utilisation des eaux marines, Formation maritime en Golfe de Gascogne.

Ministère de la Transition écologique et solidaire ; Direction générale des transports, des infrastructures et de la mer ; Direction des affaires maritimes (2017). *Données sur la formation maritime initiale secondaire, initiale du supérieur, continue et sur les VAE*.

SPP-PCM AGEFOS-PME (2017). *Données sur les financements alloués à la formation maritime continue*.